



ANNEXE

À LA CHARTE POUR UN ACHAT DE PROPRETÉ
EFFICACE ET RESPONSABLE

ENGAGEMENTS PORTANT SUR LE TRAVAIL
EN CONTINU ET / OU EN JOURNÉE

PRÉAMBULE

Le thème des prestations de services de propreté en continu et/ou en journée est de plus en plus présent dans l'opinion publique (articles de presse, reportages, etc.). Il est reconnu comme un enjeu de société majeur par les pouvoirs publics, rejoignant l'engagement de longue date de la FEP et des acteurs du Monde de la Propreté en faveur de la promotion de ce mode d'intervention partout où il est souhaitable et possible, en raison de ses intérêts sociaux, économiques et environnementaux.

C'est dans ce contexte que la FEP, le CNA et l'IDET ont voulu approfondir leur engagement commun pour le travail en continu et/ou en journée, déjà initié dans la charte signée le 8 septembre 2021 pour un achat efficace et responsable, en pointant le caractère essentiel de l'étude de faisabilité pour mesurer la pertinence et le périmètre d'un changement d'organisation concerté vers davantage de travail en continu et/ou en journée.



Les engagements

Par la présente annexe à la charte, les signataires s'engagent à encourager la réalisation systématique, quand les règles contractuelles l'autorisent, d'une étude de faisabilité dès lors qu'un marché est créé ou renouvelé, en respectant les grandes étapes de réalisation (démarrage, pré-diagnostic, co-construction avec les agents et les usagers, conclusion et, le cas échéant, plan d'action), en identifiant bien, à chacune d'entre elles, les interlocuteurs pertinents au sein de leurs organisations respectives.

La FEP et le Monde de la Propreté s'engagent à accompagner l'ensemble des parties prenantes par la mise à disposition d'outils et de ressources, à l'échelle

nationale et dans les territoires, pour favoriser la réalisation de l'étude de faisabilité puis, le cas échéant, accompagner la mise en œuvre de plans d'action pour développer le travail en continu et/ou en journée quand il est possible et souhaité par l'ensemble des parties prenantes.

Pour ce faire, les entreprises de propreté sont invitées à se saisir avec leurs clients du canevas type d'étude de faisabilité proposé par le Monde de la Propreté, et à utiliser les ressources et outils mis à disposition (à adapter en fonction de chaque réalité), en désignant, pour chaque étape, les référents au sein de l'organisation cliente et de l'entreprise de propreté.

Pour mener à bien l'étude de faisabilité, les signataires de la présente annexe à la charte s'engagent à promouvoir les principes suivants :

1. Ne réaliser l'étude de faisabilité que lorsqu'elle a été prévue dans le cahier des charges initial ou si un accord a été trouvé en cours de contrat avec le consentement explicite de l'ensemble des parties, et si le cadre contractuel l'autorise. Dans tous les cas, l'idée serait de ne jamais l'imposer unilatéralement à son partenaire en cours de marché.
2. Garantir le respect du périmètre de responsabilité de chaque partie, assurer la protection des données personnelles, se servir - au-delà de la question des horaires - du travail en continu et/ou en journée comme un levier de renforcement de la relation partenariale de confiance axée sur le résultat plus que sur les moyens, dans une logique de reconnaissance de l'expertise des professionnels du secteur.
3. Avoir une approche sur mesure et adaptée à chaque situation tenant compte des spécificités techniques et humaines des sites concernés (exemple : tenir compte des situations de multi-emplois), avant de conclure ou non à la faisabilité, sur quel périmètre mettre le travail en continu et/ou en journée, et avec quels acteurs.
4. Éviter des logiques quantitatives globales qui consisteraient à fixer des objectifs chiffrés a priori de part de travail en continu et/ou en journée, alors que ceci ne peut être mesuré objectivement en l'absence d'une définition universelle reposant sur les horaires.
5. Tenir compte des ressources supplémentaires mobilisées et des investissements réalisés par l'entreprise de propreté durant l'étude de faisabilité et le déploiement du travail en continu et/ou en journée.

En fonction des conclusions de l'étude de faisabilité, les clients et entreprises de propreté mettront en œuvre ou non, entièrement ou partiellement, un plan d'action pour le développement du travail en continu / en journée sur les sites identifiés comme pouvant se prêter au changement d'organisation.

Les signataires

Fait au Touquet, le 20 juin 2024

**Pour la Fédération des Entreprises de Propreté,
d'Hygiène et Services Associés (FEP)**

M. Philippe JOUANNY, Président



Pour le Conseil National des Achats (CNA)

Mme Nathalie LEROY, Déléguée Générale



**Pour l'IDET (Inspirer et Développer les
Environnements de Travail)**

Mme Séverine PILVERDIER, Présidente



